



## INFORMATION TRIMESTRIELLE

### Trimestre clos le 30 septembre 2011

#### 1. Chiffre d'affaires du trimestre

Chiffre d'affaires comparé

(IFRS - en M€)	30 septembre 2011	30 septembre 2010	Evolution
CA consolidé	565,5	556,5	+1,6 %
Commissions & honoraires courtage	371,6	344,3	+7,9%
Primes Assurance	193,9	212,2	-8,6%
CA consolidé pro-forma	565,5	580,1	-2,5 %
Commissions & honoraires courtage	371,6	367,9	+1,0%
Primes Assurance	193,9	212,2	-8,6%

Analyse trimestrielle par branches d'activité

(IFRS – en M€)

Année	Branches Consolidées	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Total
<b>2010</b>	Santé Prévoyance	129,7	130,7	130,7	133,3	524,4
	Dommages	56,9	60,4	55,6	56,1	229,0
	<i>Eliminations intra-groupe</i>	-2,5	-2,4	-2,6	-2,6	-10,1
	<b>CA CONSOLIDE</b>	<b>184,1</b>	<b>188,7</b>	<b>183,7</b>	<b>186,8</b>	<b>743,3</b>
<b>2011</b>	Santé Prévoyance	124,4	125,0	121,0		
	Dommages	62,1	70,9	69,0		
	<i>Eliminations intra-groupe</i>	-2,4	-2,2	-2,3		
	<b>CA CONSOLIDE</b>	<b>184,1</b>	<b>193,7</b>	<b>187,7</b>		

APRIL enregistre au cours des neufs premiers mois de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires consolidé de 565.49 M€, soit une progression publiée de 1.6 % et une baisse de 2.5 % en pro forma. Les commissions de courtage s'affichent toujours en hausse, à + 7.9 %, (+ 1.0 % pro forma), alors que les primes d'assurance diminuent de 8.6 %.

On notera une progression toujours très soutenue du développement des activités internationales du groupe, dont le chiffre d'affaires s'affiche en hausse de 45 % aux neuf mois.

#### *Branche Santé Prévoyance*

La branche Santé-Prévoyance affiche un chiffre d'affaires semestriel de 370.40 M€ en baisse de 5.3 %, avec des commissions de courtage en repli conjoncturel de 3.1% et des primes d'assurance diminuant de 8.6 %. On notera qu'au niveau du marché français, l'activité de cette branche se caractérise cette année par un recul des cotisations en santé conjugué à une forte progression des prestations versées, conduisant ainsi à un pincement des marges techniques.

*Chiffres non audités*

\* : CA consolidé pro forma = chiffre d'affaires déterminé pour un périmètre de consolidation identique à celui de la période en cours



## *Branche Dommages*

De son côté, la branche Dommages affiche une progression de chiffre d'affaires de 16.8 % à 201.97 M€, avec des commissions de courtage en forte hausse de 31.2 % (+ 8.1 % pro forma) et des primes d'assurances en repli de 8.4 %.

### **2. Description générale de la situation financière pendant le trimestre**

Ces performances après 9 mois d'activité sont globalement en ligne avec les chiffres publiés au semestre, un repli un peu plus marqué en Santé-Prévoyance étant compensé par une accélération de la croissance des activités Dommages tant en France qu'à l'international.

Sur cette base, APRIL reste confiant sur ses anticipations de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant pour l'ensemble de l'exercice 2011, hors circonstances exceptionnelles sur les marchés financiers et modalités éventuelles liées aux plans de garantie de la dette grecque déployés par l'UE.

Plus globalement, l'environnement général de l'assurance en France se caractérise par un manque de visibilité, notamment en Assurance de Personnes. Les débats budgétaires en cours font en effet peser un certain nombre d'incertitudes, qu'il s'agisse par exemple des augmentations de taxation sur les contrats complémentaires santé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 (et de leurs modalités d'application), ou encore des impacts et modalités d'application du plan de rigueur annoncé par le Premier Ministre le 7 novembre dernier, notamment en matière de retraites.

La progression de la situation financière du groupe sur le trimestre résulte principalement des effets du résultat bénéficiaire de la période. Rappelons qu'une distribution de dividendes de 20 M€, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2011 a été mise en paiement le mardi 3 mai 2011.

### **3. Explication des opérations et des événements importants du trimestre et de leur incidence sur la situation financière**

APRIL n'a procédé sur le trimestre à aucune opération d'acquisition ou de cession sur son portefeuille d'activités.

APRIL annonce par ailleurs avoir mis en œuvre son programme de rachat d'actions dans le cadre de l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 21 avril dernier.